



COMPTE-RENDU

de la

Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue
le lundi trente et un mai deux mil vingt et un à dix-huit heures trente minutes
Salle Polyvalente Marcel Demoulin – pl de la République
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.

- Convocation du 10 mai 2021
- Nombre de Conseillers en exercice : **11**

- Nombre de Conseillers présents : **10**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Ludovic SINET – Premier Adjoint
- M. Pascal KABOUCHE – Deuxième Adjoint
- M. Pascal PESCE – Troisième Adjoint
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise DALMEN – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal
- Nombre de Conseiller absent excusé : **01**
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

1) Approbation du Compte-rendu du 29 Mars 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de sa séance en date du 29 Mars 2021.

2) – Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

a) – Police Intercommunale

Le Conseil Communautaire du 9 mars 2021 a décidé de créer une police intercommunale : 3 policiers, sur la Zone Gendarmerie :

- respect des règlements / Ardenne Métropole : Assainissement, Collecte des déchets, aires d'accueil des gens du voyage
- exécution des arrêtés de police du Maire – PV
- bon ordre – tranquillité – sécurité – salubrité publiques

→ nécessité d'une délibération des conseils municipaux à la majorité qualifiée :

2/3 des Communes = ½ population

Ou 2/3 de la Population = ½ des Communes

- possibilité pour les communes de faire appel à ce nouveau service
→ Convention Spécifique / Commune

Le Conseil Municipal – après discussions – décide :

- à la majorité – (une voix pour – M. Ludovic SINET – 9 voix contre) de se prononcer défavorablement à la création d'une police intercommunale par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole
- à l'unanimité de ne pas recourir aux services de cette police intercommunale en cas de création

Le Conseil Municipal considère qu'il s'agit d'une mission régaliennne de la compétence de l'Etat, et pour ce qui concerne la commune de Houldizy des missions que la Gendarmerie Nationale effectue avec une très grande compétence.

b) – P.L.U. Transfert de compétence :

Les communes devaient initialement se prononcer sur ce transfert avant le 31 Décembre 2020.

En raison de la période sanitaire ce délai a été porté entre le 1^{er} Avril et le 30 Juin 2021.
→ proposition de vote défavorable au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme – P.L.U. à Ardenne Métropole.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, contre le Transfert de Compétences

c) – Réseaux cyclistes

Suite à la consultation des communes – avis favorables – Ardenne Métropole a – dans ses nouveaux statuts – pris la compétence « Réalisation et entretien du réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Des propositions d'aménagement ont d'ores et déjà été transmises à Ardenne Métropole.

d) – Lutte contre l'incendie

Le Conseil Communautaire – séance du 9 Février 2021 – a décidé de créer une offre de service de contrôle des hydrants de lutte contre l'incendie.

Ces prestations de contrôle et d'entretien restent de la compétence des communes et feront l'objet d'une facturation.

- • Convention à passer avec Ardenne Métropole (durée : 3 ans)
- Points d'eau situés sur le domaine public :
 - Bouches à incendie (BI) – Poteaux d'incendie (PI)
 - Points d'eau naturels ou artificiels
 - Contrôle de performance – (tous les 3 ans)
 - Maintenance préventive – (tous les ans)
 - Maintenance curative – (devis sous trois semaines)
 - Tarifs : / an → ▪ performance et maintenance = 55 € H.T. / hydrant
 - pour les points naturels / artificiels = 15 € H.T.
- Pour Houldizy : ▪ 1 point artificiel / ancien réservoir = 15 € H.T.
▪ 5 bornes incendie x 55 € = 275 €

TOTAL = 290 € H.T.

3) – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

a) – Convention d'adhésion aux missions de prévention

Cette convention (gratuite) permet de bénéficier des conseils en prévention des risques professionnels et des risques majeurs que le service Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion des Ardennes peut apporter : information – documentation – pré-étude des documents – renseignement et conseil en matière de prévention – possibilité de bénéficier de prestations individualisées supplémentaires d'assistance avec interventions sur site (prestations facturées).

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de donner son accord à la signature d'une nouvelle convention avec le Centre de Gestion / La précédente convention étant arrivée à l'échéance des 3 années).

b) – Assistant de prévention mutualisé

Objectif : assister et conseiller le maire.

Obligation pour toutes les communes.

→ demande d'évaluation et de mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels et mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Coût = 280 € / an – (soit : 8 heures de travail).

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide d'accepter cette proposition de prestation proposée par le Centre de Gestion.

c) – Inspection

Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) → contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale :

- Coûts : 60 € / an - + visites sur place (35 € / Visite)

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide d'accepter cette proposition de prestation proposée par le Centre de Gestion.

d) – Document Unique

Le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, élaboré il y a quelques années, doit être actualisé (obligation)

→ Devis du Centre de Gestion : 497 €

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide d'accepter cette proposition de prestation formulée par le Centre de Gestion.

4) – SPL-Xdemat

La société publique locale dénommée SPL-XDEMAT a été créée le 27 Février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne en vue de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis la commune de Houldizy a adhéré à la société ainsi que les départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges et de la Meurthe et Moselle, ainsi que la région Grand-Est et de nombreuses communes et intercommunalités.

En Mars 2021 SPL-XDEMAT comptait 2 755 actionnaires.

Assemblée Générale : le 7 Juin 2021 pour approuver la nouvelle répartition du capital social :

12 838 actions :

AUBE :	6 563 actions	–	51, 12 %
AISNE :	873 actions	–	6, 80 %
ARDENNES :	330 actions	–	2, 57 %
MARNE :	569 actions	–	4, 43 %
HAUTE-MARNE :	293 actions	–	2, 28 %
MEURTHE ET MOSELLE :	447 actions	–	3, 48 %
MEUSE :	530 actions	–	4, 13 %
VOSGES :	476 actions	–	3, 71 %
Communes –	2 757	-	21, 48 %

(Houldizy = 1 action)

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – décide d’approuver cette nouvelle répartition du capital social de la Société SPL Xdemat.

5) – Ecole DU TRIO

a) – Convention financière de fonctionnement 2020

Une convention réalisée - chaque année – règle la répartition des charges financières relatives au fonctionnement de l’école DU TRIO entre les communes de ARREUX-DAMOUCY et HOULDIZY.

→ Convention annexée

Le Conseil Municipal – à l’unanimité- approuve les termes de cette convention.

b) – Création d’un poste de référent

▪ La pérennisation du fonctionnement de l’école DU TRIO nécessite de renforcer les moyens relatifs à la coordination des actions communales touchant au fonctionnement de l’école DU TRIO, mais également des services péri-scolaires.

▪ L’Education Nationale – Inspection académique et Direction de l’école demandent la mise en place d’un dispositif unique – centralisé.

La commune de Houldizy a proposé à plusieurs reprises la création d’une structure juridique : syndicat intercommunal. Cette option nécessite le retrait de Arreux du SIRAE et l’engagement des trois conseils municipaux.

Dans un premier temps, il semble nécessaire de proposer une solution « progressive » :

- le retrait de Arreux du SIRAE permettrait d’harmoniser complètement la tarification péri-scolaire et d’être libre de notre tarification – (imposée actuellement par le SIRAE).

- la création d’un poste de référent « Ecole DU TRIO » permettrait de répondre aux demandes de l’éducation nationale, mais également des élus – des parents – des agents.

▪ Il s’agit de pérenniser un poste de contractuel existant actuellement et d’affecter un nombre d’heures pris en charge par les 3 communes, dans le cadre de la convention financière annuelle.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de créer à l’organigramme de la commune de Houldizy un poste d’Adjoint Administratif, temps de travail de

20heures/semaine, avec affectation de neuf heures / semaines au titre des missions de référent école DU TRIO.

6) - Carte Communale

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état d'avancement des études relatives à la révision de la Carte Communale.

La révision de la carte communale a fait l'objet d'une première réunion de la Commission Urbanisme, avec les représentants du Bureau d'Etudes, le 12 Mai dernier.

Prochaine réunion : Mardi 15 Juin 2021 – 09h30

7) - Projet « Eolien »

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état d'avancement du projet d'installation de 4 éoliennes sur le territoire communal.

Le syndicat forestier des 11 Communes de Warcq n'a pas autorisé l'implantation d'éoliennes sur ses propriétés forestières. La Société continue les études et consultations. Le projet reste viable sous réserve de l'avis de l'Aviation Civile

8) – Dénomination de Rues et Bâtiments

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide :

▪ de dénommer les rues suivantes :

- rue menant au lotissement de la fusée
→ rue de la Fusée
- chemin de la Forrière
→ rue de la Forrière

▪ de donner le nom de Serge GAILLOT au Centre Culturel Rural de Houldizy -

Le Festival de Spectacles de Rue de Houldizy n'aura pas lieu cette année. L'Association Culturelle propose l'organisation d'une soirée hommage à son président – Serge GAILLOT – décédé récemment.

Cette manifestation : spectacle – moment convivial ... à laquelle seront invités tous les habitants + élus + bénévoles + sponsors – aura lieu le Samedi 28 Août 2021 (fin d'après-midi).

Il est proposé de donner le nom de Serge GAILLOT au Centre Culturel (inauguré en Mai 1995 sous le parrainage de l'actrice Fanny COTTENÇON).

9) – Travaux – Equipements

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Etat d'avancement des projets de travaux et d'équipements :

a) – Entretien des Espaces Publics

- Elagage des arbres : réalisé rue de Arreux
- Véhicule acquis – remorque en commande
- Matériels et équipements en cours d'acquisition
- Plantations en cours de réalisation

- Candidature « Commune Nature » - formalisée prochainement

- Déjections canines :

- information des habitants : MAG 15

- équipements spécifiques sur la place, poubelles dans le village, sacs à retirer en mairie.

b) – Bâtiments

Les travaux de finition du préau de l'école DU TRIO sont terminés.

- Préau de l'école → en cours de finition

→ délais respectés / versement des subventions

c) – Voirie

- Petits travaux à chiffrer par la société YBTP

- Rue de Arreux → réunions avec le Maître d'œuvre + Département + FDEA + Ardenne Métropole + Commune (Commission travaux)

La prochaine réunion avec les riverains de la Rue de la Fusée aura lieu le 7 Juin

Objectif de démarrage des travaux : Printemps 2022

Demande faite auprès du Département de refaire la bande de roulement de la RD322 en traverse du village.

10) – Tarifification

▪ Péri-scolaire : la tarification du temps de midi (repas + temps de garde) sera fixée courant juin par le SIRAE.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – valide cette proposition.

▪ Réflexions / à la tarification des concessions cimetièrre, notamment par rapport au Colombarium (réunion préalable du groupe de travail Cimetière)

11) – Autres questions

a) – Magazine municipal MAG n°15

Le prochain numéro du magazine d'information municipale paraîtra courant juin.

Il sera principalement consacré à la présentation du budget 2021 de la commune et des projets retenus.

La rubrique informations pratiques abordera plusieurs thèmes et rappels réglementaires ainsi qu'un point particulier sur les déjections canines.

b) – Antenne de téléphone mobile FREE

La commune est en attente de la mise en service de cet équipement.

c) – Fibre Optique

« L'ouverture commerciale de la fibre est prévue courant de cet été.

La date précise sera communiquée quelques jours avant – par courrier – par la Région Grand-Est »

d) – Coupes de Bois

Sur proposition de M. Pascal PESCE, le Conseil Municipal – à l'unanimité – décide de proposer prochainement aux habitants de la commune la possibilité de réaliser des « coupes de bois » dans des chemins communaux.

La réalisation de ce projet nécessite une étude sur place des possibilités, une évaluation des quantités, une délimitation des zones concernées.

Délégation est donnée à M. Pascal PESCE, M. François PIERQUIN, M. Yohann BLANCHEMANCHE.

e) – Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance de la composition des bureaux de vote des 20 et 27 Juin 2021.

f) – Questions diverses :

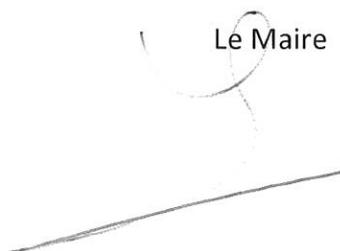
- Mme HANOTEL souhaite connaître la réglementation applicable en matière de dépôts de fumier.

M. PESCE précise les conditions applicables (distance de 5m notamment). Les agriculteurs concernés ont, par ailleurs, été reçus en mairie.

- Mme PABOIS s'inquiète des difficultés liées au stationnement des véhicules, notamment rue de Gourgé. Une étude plus précise de la réglementation applicable sera réalisée.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 20h30.

Le Maire



Gérard CALVI

